

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 48.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux décembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, DURANCEAU Damien, GAY Robert, SIGAUD Jean-Yves

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers / Avenant n° 1 au lot n° 7

A la suite des audits énergétiques réalisés en 2023, par délibération n° 12.24 du 08 avril 2024, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers.

Le marché a été allotni de la manière suivante :

- Lot 1 : isolation thermique des façades par l'extérieur / bardage.
- Lot 2 : démolition / maçonnerie / revêtement de sol
- Lot 3 : isolation thermique plancher bas / plâtrerie / faux plafond
- Lot 4 : menuiseries extérieures bois
- Lot 5 : menuiseries aluminium – brise soleil
- Lot 6 : chauffage / ventilation / climatisation
- Lot 7 : électricité
- Lot 8 : peinture / nettoyage

Par décision TECH n° 23/2025 du 28 juillet 2025, le président a notamment attribué le lot n° 7 à l'entreprise « Caparros Electricité » pour un montant de 9 200 € HT, soit 11 040 € TTC.

Afin de réduire le risque incendie lié au recours à des multiprises au pôle administratif de Lazer, il est proposé de passer un avenant n° 1 au lot n° 7 « Électricité », pour ajouter la pose de 7 prises de courant et 2 prises informatiques.

Cet avenant aurait une incidence financière de 700 € HT, soit une augmentation de 7,6 % par rapport au montant initial du lot. Le nouveau montant serait de 9 900 € HT. L'avenant prendrait effet à compter

de la date de sa notification et serait passé en application de l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 du lot 7 « Electricité » du marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise « Caparros Electricité », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 08 DEC. 2025